Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 035-213501166-20261105-D95_2026-DE

Extrait du Registre des Délibérations

L'an deux mille vingt-six, le jeudi cinq novembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de La Fresnais, dûment convoqués, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Éric POUSSIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 22

Étaient présents : M. Éric POUSSIN, M. Albert PIEL, Mme Daisy DELOURME, M. Alain GUILLEMOT, Mme Angélique FOUGERAY, M. Guillaume GUÉRAULT, Mme Solange QUINIOU, Mme Marie-Dominique LETELLIER, M. Pierre CORNILLET, Mme Chantal BOISSIÈRE, M. Alexis LORET, Mme Emmanuelle MARTIG, Mme Marie LÉONARD, Mme Aude RENOUARD, Mme Justine TESSIER et Mme Mélyssa DUFEIL PAUTREL.

Pouvoirs : Mme Kassandre GUÉPIN a donné pouvoir à M. Guillaume GUÉRAULT.

Étaient absents : M. Régis SIMON, M. Cyrille DELAPORTE, M. François AGENAIS, M. Joan TOURNIER et M. Alban BELLIER.

Secrétaire de séance : M. Guillaume GUÉRAULT en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, a été désigné par le conseil municipal pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Convocation de la séance transmise le 23 octobre 2026
Date d'affichage de la convocation : 23 octobre 2026

Délibération n° 95-2026

Objet : Animations et jeunesse – Création d'un Conseil Municipal des Enfants de la commune de La Fresnais

Rapporteur : Mme Daisy DELOURME, 2ème adjointe

Expose,

Jusqu'à présent, l'organisation et la gestion du Conseil municipal des enfants étaient assurées par le Syndicat intercommunal d'animation jeunesse et enfance (SIAJE). En raison d'un manque de moyens humains, celui-ci a fait connaître ses difficultés à poursuivre cette mission.

Afin de maintenir une instance favorisant la participation des enfants à la vie locale, la commune de La Fresnais souhaite créer son propre Conseil municipal des enfants (CME), dont elle assurera désormais l'organisation et le suivi.

Cette instance aura pour objectifs de sensibiliser les enfants à la citoyenneté et au fonctionnement des institutions, de leur permettre de s'exprimer sur les sujets intéressant la vie communale et de les associer à la réflexion et à la réalisation de projets d'intérêt collectif.

Le pilotage du Conseil municipal des enfants sera assuré par la commission enfance-jeunesse, sous la direction de Daisy DELOURME, adjointe au Maire déléguée à la jeunesse.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 035-213501166-20261105-D95_2026-DE

Cette organisation permettra d'assurer le suivi des travaux du CME et de favoriser les échanges entre les jeunes élus et le Conseil municipal.

Afin de préciser les engagements attendus des enfants élus, une charte de l'élu au Conseil municipal des enfants sera rédigée. Elle définira notamment les valeurs, les droits et les devoirs attachés à cette fonction, ainsi que les engagements attendus des membres dans l'exercice de leur mandat.

Les modalités pratiques de fonctionnement du CME, notamment sa composition, les conditions de candidature et de désignation des enfants, la durée du mandat et la fréquence des réunions, seront précisées dans le cadre de sa mise en place.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver la création du Conseil municipal des enfants de La Fresnais et d'en confier le pilotage à la commission enfance-jeunesse, sous la direction de l'adjointe à la jeunesse.

Ayant entendu l'exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2143-2 relatif aux comités consultatifs communaux ;

Considérant les difficultés du SIAJE à poursuivre l'organisation et la gestion du Conseil municipal des enfants en raison de moyens humains insuffisants ;

Considérant la volonté de la commune de maintenir et de développer la participation des enfants à la vie communale ;

Considérant l'intérêt éducatif et citoyen d'une telle instance ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité, (POUR : 17, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 0),

- **APPROUVE** la création du Conseil Municipal des Enfants de La Fresnais ;
- **CONFIE** son pilotage à la commission enfance-jeunesse sous la direction de l'adjointe en charge de la jeunesse ;
- **AUTORISE** M. le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

La Fresnais, le 5 novembre 2026

Le Secrétaire de séance,
Guillaume GUÉRAULT

Le Maire,
Eric POUSSIN

MAIRIE de La Fresnais
35 - Ille-et-Vilaine